



L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité !

Les récentes tempêtes en Charente-Maritime ont provoqué la chute de nombreux arbres, entraînant des dommages sur le réseau de distribution électrique. Ces dommages ont été aggravés par un manque d'entretien des arbres à proximité des lignes, soulignant ainsi l'importance de l'élagage pour garantir la qualité de l'acheminement de l'électricité et assurer la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

« Pour la sécurité de tous,
pour éviter des coupures d'électricité »



Le saviez-vous ?

- Un arbre qui tombe sur une ligne, c'est environ 4 heures sans électricité pour les clients concernés.
- Des branches qui touchent les lignes génèrent des microcoupures et peuvent perturber l'alimentation d'environ 1000 clients.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)



Qui est en charge de l'élagage ?

Le propriétaire de végétations qui causeraient des dégâts sur le réseau électrique pourra voir sa responsabilité engagée en cas de dommage chez des clients. Le maire, en vertu de ses pouvoirs de police est fondé à rappeler ses obligations aux propriétaires.

Nos conseils

- 1** Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- 2** Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.
- 3** Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

La sécurité, une priorité !

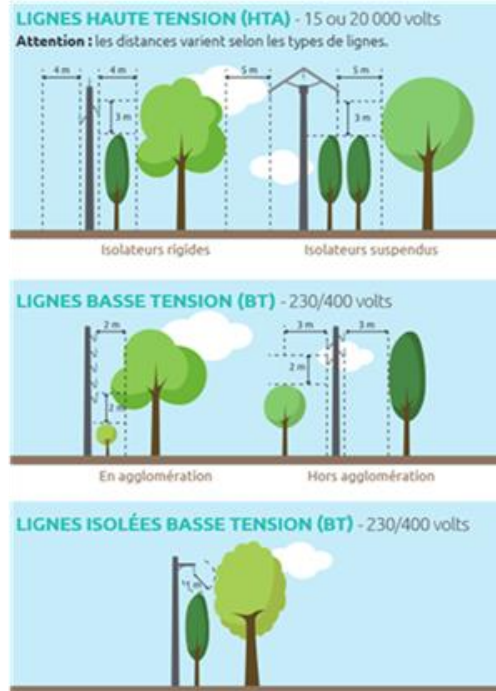


Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.

Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- ✘ Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé ;
- ✘ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes ;
- ✘ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne ;
- ✘ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne ;

Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au **09 726 750 17**.



L'info Transition Ecologique

Découvrez le nouvel Observatoire français de la Transition Ecologique et accédez aux données de **votre commune** en un clic !

[Je découvre](#)